Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau
Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles

Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Recrutement d'un agent non titulaire pour le remplacement d'un agent titulaire momentanément indisponible

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal , que l'adjoint technique territorial de 2ème classe, Monsieur Marcel Marchand, est en congé maladie du 10 février au 21 avril 2011.

Monsieur le Maire indique qu'aux termes de l'article 3 , alinéa 1, de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune de Combiers peut recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané d'agents titulaires indisponibles.

Considérant qu'il s'avère indispensable, pour le bon fonctionnement du service , d'assurer le remplacement momentané de Monsieur Marcel Marchand, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'adjoint technique territorial de 2ème classe .

Monsieur le maire propose de maintenir la même durée hebdomadaire de travail que l'agent titulaire momentanément absent, soit 16 heures, à compter du 10 mars 2011, jusqu'au 21 avril 2011. Il précise que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1er échelon de l'échelle 3, Indice Brut 297 , Indice Majoré 295.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- **autorise monsieur le maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984, un agent non titulaire au grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 16 heures, à compter du 10 mars 2011 jusqu'à la fin du congé maladie de l'agent titulaire,**
- **autorise monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à ce recrutement.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

Le Maire,

Raymond Borderon

MAIRIE de COMBIERS (Charente)

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAITDU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph-Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau - Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles
Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN OEUVRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - ADHESION A LA DEMARCHE PLU INTERCOMMUNAL.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes d'Horte et Lavalette, via ses diverses commissions et son bureau, travaille depuis plusieurs mois au projet de réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) intercommunal.
Plusieurs communes souhaitant réaliser un PLU, il parait judicieux d'engager un travail commun. La démarche serait beaucoup plus globale que la démarche communale, car elle permettrait d'intégrer des questionnements et problématiques qui dépassent ceux d'une commune.

Monsieur le Maire souligne que l'intérêt d'élaborer un PLU intercommunal réside dans le fait de prendre en considération les échelles intercommunales et communales, ces deux échelles devant s'harmoniser en prenant en compte les différents enjeux identifiés. Le but consiste à réaliser un projet commun à l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux spécifiques de la commune et ceux qui relèvent de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel d'une étude pour l'élaboration d'un PLU intercommunal est de **164 390 € TTC**. Les communes pourraient participer au financement de ce projet via des fonds de concours.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes n'ayant pas la compétence concernant la réalisation d'un PLU intercommunal, le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 24 janvier 2011 modifié ses statuts pour inclure, en compétence obligatoire, en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la compétence « **réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** ». Il donne lecture des statuts ainsi modifiés et propose de valider cette modification.

Monsieur Le Maire signale que, pour lancer la réalisation du PLU communautaire, les communes doivent valider le principe d'adhésion au PLU intercommunal et le principe de versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT des dépenses restant à la charge de la CDC, réparti entre toutes les communes.
Il souligne l'intérêt d'un tel projet pour la **commune de Combiers.**

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 7 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal :

-approuve la modification des statuts de la communauté de Communes d'Horte et Lavalette telle que proposée ,
-valide le principe d'adhésion au PLU intercommunal et le principe de versement d'un fonds de concours correspondant à 50% du montant HT des dépenses restant à la charge de la CDC, réparti entre toutes les communes.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le maire, Raymond BORDERON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Signature

Cachet

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau
Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles

Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Acquisition de parcelles, « le bourg »

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une modification du parcellaire cadastrale, réalisée par Monsieur Jean-Paul Ennuyer, géomètre-expert, a été effectuée sur les parcelles appartenant à l'indivision Berger, Monsieur Cooper et à la commune de Combiers.

Afin de régulariser les limites de propriété entre l'indivision Berger, Mr Cooper et la commune de Combiers, monsieur le maire propose:

-l'acquisition de l'emprise d'environ 13 m² d'une partie de la parcelle N°242 de la section C, situé « le bourg », appartenant à Monsieur Cooper,
- l'acquisition de l'emprise d'environ 62 m² d'une partie de la parcelle N°416 de la section D, situé « le bourg », appartenant à l'indivision Berger,

Monsieur le maire propose d'acquérir ces parcelles pour la somme d'1 € le m².

Les frais de notaire sont estimés à environ 500 €.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir, le conseil municipal :

- **accepte l'acquisition de l'emprise des parcelles ci-dessus d'une surface totale d'environ 75 m² à 1 € le m², soit la somme d'environ 75 €,**
- **valide les frais de notaire estimés à 500 euros**
- **autorise monsieur le maire à signer les actes afférents à ces acquisitions,**
- **décide que les parcelles seront affectées au domaine public communal et les dépenses correspondant aux frais de notaire et de géomètre seront inscrites sur les crédits au budget de l'exercice 2011.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le Maire,

Raymond Borderon

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

MAIRIE de COMBIERS (Charente)

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau
Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles

Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Sauvegarde de la Vallée de la Nizonne : Projet d'acquisition d'îlots
Demande de subvention auprès de l' Agence de l'Eau Adour-Garonne

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de la Vallée de la Nizonne effectué par un comité de pilotage, constitué de la commune de Combiers, du CRPF, du PNR, du SIAH du bassin de la Nizonne, du Conseil Général de la Charente, de Natura 2000 et de propriétaires forestiers.

Lors de la dernière réunion de concertation, une certaine prudence voire frilosité a été constatée de la part de certains partenaires financiers du comité de pilotage.

Monsieur le maire indique que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pourrait subventionner, à hauteur de 80%, l'acquisition foncière de prés et landes sous forme de 3 ilots comme suit:

Ilot N°1 : surface de 1,50 ha , section D N° 420-417 et 416 en partie

Ilot N°2 : surface 1,30 ha , section D N° 451-452-456-461-464-462-457-466-459

Ilot N°3 : surface 1,60 ha, section D N°471-472-474-475-473-476-477
section F N° 72-73-74

Etude et proposition:

- superficie des ilots : 4,40 ha
- valeur retenue :2 000 € l'hectare
- coût prévisionnel de l'acquisition foncière: 8 800 €
- frais annexes: 1000 €
- coût total 9800 €
- subvention Agence de l'Eau Adour-Garonne : 7840 € (80%)
- resterait à la charge de la commune: 1960 €

Aussi, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite du projet pour la sauvegarde de la Vallée de la Nizonne, à savoir:
- pour la formation d'îlots
- pour la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en vue de l'acquisition foncière.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve à l'unanimité des présents plus un pouvoir la poursuite du projet de la Vallée de la Nizonne,**
- **valide le plan financier présenté ci-dessus,**
- **accepte l'inscription des crédits budgétaires au BP 2011,**
- **sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en vue de l'acquisition foncière,**
- **autorise monsieur le maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et à signer tous documents utiles.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le Maire,

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Raymond Barderon

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

Berger

PREFECTURE DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau
Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles

Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande d'aide exceptionnelle pour l'acquisition d'une scène amovible

Monsieur le maire présente un courrier de Michel Nicolas, Président de l'Association Terra d'Oc, La Tauvera, commune de Charras, dans lequel il sollicite une aide exceptionnelle pour l'acquisition d'une scène amovible pour l'Association Terra d'Oc, qui organise de nombreux spectacles théâtraux musicaux dans les différentes communes.

Le coût de cette scène amovible, s'élève à la somme de 1250 €.

Dans le cas où la commune verserait une participation, cette scène serait mise à disposition gratuitement pour les associations de la commune de Combiers.

Monsieur le maire propose de verser la somme de 100 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir le conseil municipal :

- accepte le versement d'une aide exceptionnelle d'un montant de 100 euros en faveur de l 'Association Terra d'Oc, pour l'acquisition d'une scène amovible, qui serait mise à disposition gracieusement pour les associations de la commune de Combiers.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
07 MARS 2011
Courrier : Arrivée

Le Maire,

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

Raymond Borderon

Mairie de Combiers
Le bourg
16320 – Combiers

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9+1

L'an deux mille onze, le vingt-six février , le conseil municipal de la commune de Combiers Charente, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond Borderon, Maire.
Date de convocation : lundi 14 février 2011

Présents : Raymond Borderon – Jeanine Groussin-Desnouailles - Francis Allary - Yvette Berger- Katerine Douglas- Brigitte Tralboux - Roland Bonhomme- Gilbert Joseph.Alain Ferret

Absents: Bernard Bourreau
Alain Joseph a donné pouvoir à Jeanine Groussin-Desnouailles

Jeanine Groussin-Desnouailles a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du dernier projet de statuts modificatifs du Syndicat Mixte de la Fourrière approuvé par le Comité Syndical, lors de sa séance du 17 février 2011. Il demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les points suivants:

- **la nouvelle composition du collège de la Boixe qui passe de 11 à 14 communes,** à la suite de l'adhésion à la communauté de communes de la Boixe des communes de Maine-de-Boixe, Saint-Amant-de-Boixe et Villejoubert, depuis le 1er janvier 2011,
- **la nouvelle composition du collège du Pays Manslois qui passe de 24 à 25 communes**, à la suite de l'entrée de la commune de Saint-Groux qui a demandé son rattachement à la Communauté de Communes du Pays Manslois,
- **la nouvelle composition du collège des communes indépendantes qui passe de 15 à 11 communes,**
- **la nouvelle composition du Bureau ramené de 15 à 14 membres,** à la suite du départ pour raisons professionnelles d'un des membres.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents plus un pouvoir,le conseil municipal:

- **approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Fourrière à la suite de la nouvelle composition des collèges précités ,**
- **accepte la nouvelle composition du Bureau telle que précitée.**

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait de conforme,

Le Maire,

Raymond Borderon

MAIRIE de COMBIERS 16 (Charente)

PREFECTURE DE LA CHARENTE
11 AVR. 2011
BUREAU DU COURRIER

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le